

PLAN DE PROTECTION

Valable dès le lundi 8 juin 2020

1. Personne responsable

La personne responsable de l'application de ce plan de protection est votre instructeur, sous la supervision de la directrice du centre, Geneviève Haefliger, joignable au 079 612 32 30.

2. Généralités

Veuillez en tout temps vous conformer aux recommandations sanitaires de l'OFSP, respecter les gestes barrière et protéger les personnes vulnérables.

3. Symptômes

- En cas de symptômes, faites-vous tester et restez à la maison.
- En cas d'apparition de symptômes durant votre présence dans le centre, faites-vous raccompagner à la sortie par votre instructeur, qui vous aura au préalable procuré un masque de protection que vous prendrez soin à porter selon les consignes d'utilisation.

4. Mesures d'hygiène

- Dans le hall d'entrée du centre, vous trouvez un vaporisateur de désinfectant pour les mains ; veuillez vous laver les mains à votre arrivée dans le centre au moyen de ce désinfectant ou au lavabo situé devant les vestiaires à l'aide d'eau et de savon. Répétez l'opération à la sortie de votre cours et à chaque fois que cela vous semble nécessaire.
- Des vaporisateurs de désinfectant pour le matériel et les surfaces sont à disposition dans les salles d'entraînement et doivent être utilisés pour désinfecter le matériel avant et après le cours, en suivant les consignes des instructeurs.
- Il est impératif de se munir de sa serviette de sport personnelle et de la disposer sur tout matériel utilisé, notamment les tapis.

5. Respect des distances

- Dans les lieux de passage, veuillez respecter le balisage au sol et maintenir une distance de 2 mètres entre les personnes présentes dans un même espace. Veuillez ne pas demeurer dans les lieux de passage ni dans le hall et vous diriger dès que possible à votre arrivée dans la salle d'entraînement, à la place qui vous sera indiquée par votre instructeur, et à la fin de votre entraînement vers la sortie. Le port du masque est possible en tout temps dans le centre.
- A la fin du cours, votre instructeur organise la désinfection du matériel et la sortie de la salle de manière à minimiser les possibilités de contact.
- Afin de limiter les passages aux vestiaires, venez aux entraînements déjà en tenue de sport.
- Les douches resteront fermées jusqu'à nouvel avis.
- Le nombre de personnes présentes simultanément dans chaque salle d'entraînement dépend du nombre de mètres carrés de la salle. La disposition du matériel (vélos de spinning, tapis, etc) doit respecter cette contrainte ; ne déplacez en aucun cas le matériel préparé par votre instructeur.

6. Traçage

- Veuillez ne vous présenter qu'aux cours auxquels vous êtes inscrits.
- Votre présence est consignée dans une liste de présence tenue par votre instructeur. Cette liste nominative est tenue à la disposition des autorités sanitaires, ainsi que votre numéro de téléphone, durant 14 jours en cas de besoin de retraçage des contacts.

7. Mesures spécifiques

- Pour éviter les croisements et permettre l'aération des salles et le nettoyage, les cours se terminent plus tôt qu'en période normale.
- Veuillez venir au centre pour l'heure exacte de votre cours avec le moins d'avance possible pour éviter les croisements et les rassemblements.